

Déclaration sommaire de BMO Marchés des capitaux à sa clientèle



Depuis le 11 septembre 2001, le milieu des finances ne cesse de mettre au point de nouveaux processus, procédures et règlements destinés à rehausser la résilience des marchés financiers, renforcer la sûreté des avoirs de la clientèle et appuyer derechef sa confiance en sa capacité de réagir à des événements d'importance et, s'il y a lieu, d'en atténuer les effets.

Tous les membres d'organismes d'autoréglementation, comme l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), la Financial Conduct Authority (FCA) et la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), sont tenus de se doter d'un plan de continuité des activités et d'en informer leurs clients. BMO Marchés des capitaux a pris les mesures nécessaires pour protéger l'actif de sa clientèle et se conformer à l'ensemble des règles et règlements auxquels sont assujettis les marchés financiers.

À l'exemple de BMO Groupe financier, BMO Marchés des capitaux se montre constamment prêt à poursuivre ses activités en concevant, mettant à l'épreuve et exécutant des stratégies et des plans de relève efficaces. Dans le cadre de notre Programme de continuité des activités, nous évaluons régulièrement les menaces ciblant nos différents secteurs et nous étayons sans cesse la stratégie visant à en atténuer l'incidence. Notre programme est fondé sur de saines pratiques commerciales et respecte les directives réglementaires s'appliquant à BMO Groupe financier.

Nous nous sommes fixé pour objectif de reprendre nos activités commerciales essentielles au plus tard 24 heures après un incident important.

En matière de continuité des activités, les objectifs de BMO Marchés des capitaux englobent notamment la capacité de protéger l'intérêt et le bien-être de ses clients et employés advenant une situation d'urgence, une interruption des affaires ou toute autre circonstance imprévue. Nous avons établi un cadre qui facilite une récupération rapide et la prompte reprise des activités essentielles à la suite d'une perturbation. Notre stratégie exhaustive de continuité des activités est conçue pour assurer l'efficacité et la compatibilité entre nos processus critiques et les arrangements contractuels conclus avec des tiers.

Nous avons pris les mesures suivantes pour que BMO Marchés des capitaux puisse poursuivre ses activités de courtage et de négociation et continuer d'offrir ses services aux clients en dépit d'une perturbation importante :

1. Nos principaux centres de traitement sont équipés d'une génératrice, ce qui leur permettra d'atténuer les risques découlant d'une panne d'électricité. Un tel appareil a été utilisé avec succès lors de la panne qui a touché le centre-ville en juillet 2019 et lors de celle qu'a subi la région en août 2003. Ces appareils sont mis à l'essai à intervalle mensuel et sont vérifiés dans le cadre de l'entretien de nos infrastructures.
2. Nous avons également établi des installations de secours entièrement exploitables à l'extérieur de tous nos bureaux. On pourra les mettre en service si, en cas de crise, a) les services essentiels soutenant nos activités sont interrompus, b) nos établissements de traitement habituels doivent être abandonnés ou évacués ou c) nos installations de base ne sont plus accessibles pour que nous y traitions nos affaires.
3. Nos systèmes actuels nous permettent d'avoir accès aux livres et dossiers par voie électronique, à partir de nos installations de secours.
4. Nos processus actuels nous permettent de communiquer, dans la mesure du raisonnable, avec nos clients, nos fournisseurs et nos contreparties, avec nos autres bureaux et avec les organismes de réglementation, au pays comme à l'étranger.
5. Nous participons chaque année à différents tests à l'échelle du secteur, notamment ceux qu'organisent la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA), la Financial Industry Association (FIA), l'OCRCVM, etc., afin que nos fournisseurs, contreparties et prestataires de services essentiels continuent de nous offrir les services nécessaires à l'exécution de nos activités, ainsi qu'à d'autres épreuves de continuité intégrées et planifiées à l'avance.
6. Nous réalisons aussi, pour tout notre personnel, des essais de la fonctionnalité de notification automatisée de notre outil de surveillance des incidents, ainsi que des exercices d'évacuation en cas d'incendie, de mise à l'abri sur place et d'évacuation d'un immeuble au moins une fois l'an.
7. Nous assurons la coordination à l'interne des efforts que nous consacrons à notre plan de continuité des activités, en tenant compte de ceux de l'équipe Continuité des opérations, résilience et intégration, de portée mondiale.
8. En cas de pandémie, nous utiliserons d'autres établissements et nos modes d'alerte à distance, afin d'assurer la distanciation sociale. Cela n'aura aucune incidence sur notre capacité d'accomplir nos activités commerciales

essentielles pendant une crise. Nous communiquons régulièrement avec nos employés au moyen de bulletins sur la pandémie et participons aux exercices organisés par l'OCRCVM, la Federal Emergency Management Agency (FEMA), la SIFMA et la FIA dans ce contexte.

Si un incident catastrophique rendait l'établissement principal et l'installation de secours de BMO Capital Markets Corp. inexploitable ou inaccessible, notre société bancaire d'investissement affiliée à BMO Groupe financier, située à Toronto, sera en mesure de dispenser les services de courtage et de négociation nécessaires à l'administration, à la garde et au traitement de l'actif de nos clients.

Pour toute question concernant la planification de la continuité de nos activités, veuillez communiquer avec nos agents, Conformité :

Au Canada

Nom : [Dave Moore](#)

Tél. : +1 416 359 4340

Aux États-Unis

Nom : [Michael Forlenza](#)

Tél. : +1 212 702 1981